



TRANSMIS LE 26/03/2024  
 REÇU LE 26/03/2024  
 AFFICHÉ LE 28/03/2024  
 NOTIFIÉ LE 28/03/2024  
 PUBLIÉ LE 28/03/2024  
 EXÉCUTOIRE LE 28/03/2024

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N°3

**OBJET : FINANCES – REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 SUR L'EXERCICE 2024 - BUDGET VILLE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS avant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Alain VERBRUGGHE à Dominique ASARO.

Franck GAILLARD à Frédéric LÉPRON.

Bruno DE CARLI à Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET à Henri FERNANDEZ.

Maryem EL AMRANI à Marion WERNER.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Yohan KAJDAN à Marc SCHWEITZER.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :** Françoise LASCOT à Vincent MULOT.

#### ABSENTS

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Pasionaria ENEDAGUILA.

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Finances

Question n°3 du CM en date du 21/03/24 P1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION n°3

**OBJET : FINANCES – REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 SUR L'EXERCICE 2024 - BUDGET VILLE.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1-à L2312-4 et R2311-11 à R2311-13,

**VU** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**VU** le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 paru au journal officiel n° 302 du 29 décembre 2005, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux Etablissements Publics Locaux qui leur sont rattachés,

**VU** l'avis favorable de la comptable qui figure en annexe de la présente délibération,

**CONSIDERANT** que ni le compte de gestion ni le compte administratif ne sont finalisés mais que les montants provisoires concordent entre les balances des comptes de gestion et administratif et qu'ils sont attestés par la comptable,

**CONSIDÉRANT** que le résultat anticipé de la section de fonctionnement est de 7 422 478,41 €,

**CONSIDÉRANT** que le solde d'exécution anticipé de la section d'investissement est de - 368 985,96 €,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement,

**APRES** l'avis de la commission ressources et développement en date du 7 mars 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré à la majorité des votants, le Conseil municipal**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
**Finances**

Question n°3 du CM en date du 21/03/24 P2/2

**Article 1<sup>er</sup> : DECIDE** d'affecter comme suit les résultats anticipés de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 :

- 1) Le résultat de fonctionnement de 7 422 478,41 € est affecté pour :
  - 3 000 000 € à la section de fonctionnement à l'article « R002 » (résultat de fonctionnement reporté)
  - 4 422 478,41 € à la section d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- 2) Le solde d'exécution de la section d'investissement de 368 985,96 € est repris à l'article « D001 » (résultat d'investissement reporté)

**Article 2 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 3 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**A la majorité des votants**

Pour : 34 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
 Xavier MELKI  
 Maire de Franconville-la-Garenne  
 Conseiller régional d'Ile-de-France



Caractère Exécutoire

Le 28 mars 2024

Fin

L'Adjoint au Maire

Mme Jeanne Parriès-Cuignat



**Acte à classer**

DL21032024Q03

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-26T15-46-31.00 ( MI251885441 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240321-DL21032024Q03-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS PREVISIONNELS  
DE L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DE L'EXERCICE 2023 SUR L'EXERCICE 2024 - BUDGET VILLE.

Date de décision : 21/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 7. Finances locales  
 7.1. Decisions budgetaires  
 7.1.5. autres actes budgétaires : transferts de crédits, etc...

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 03- FIN - REPRISE DES RESULTATS Multicanal : Non  
V3.PDF

Pièces jointes :

03 - FIN PJ Résultat Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet  
exercice 2023 visé par la  
TP.PDF

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/03/24 à 15:46

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 26/03/24 à 15:46

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 26/03/24 à 15:52